

Non aux attaques contre les salaires ! Signez le référendum !

Le patronat et leurs représentants au Parlement veulent supprimer les salaires minimums cantonaux et communaux pour faire primer les conventions collectives étendues. Or, certains salaires conventionnels ne permettent pas de couvrir le coût de la vie dans le canton de Vaud. Ces salaires minimums légaux ont justement été introduits pour lutter contre la pauvreté et garantir des salaires décents à tou-te-s dans ces cantons.

La loi adoptée par le Parlement fédéral est une attaque en règle contre la dignité des salarié-e-s et la valeur du travail. Cette décision condamne des salarié-e-s qui travaillent à plein temps à la pauvreté ou à recourir à l'aide sociale. Elle remet en question la décision souveraine des Vaudois d'adopter un salaire minimum cantonal applicable à toutes les branches le 14 juin dernier. Cette loi fédérale est en contradiction avec l'ordre juridique suisse et a été adoptée contre l'avis même du Conseil fédéral. Signez le référendum !

Non à une attaque contre les salaires

Les employé-e-s qui perçoivent déjà des salaires très bas doivent s'attendre à des baisses de salaire dans plusieurs cantons. La mise en œuvre du salaire minimum dans le Canton de Vaud exclura une majorité de personnes à bas salaires. Le salaire minimum conventionnel n'est malheureusement plus adapté au coût de la vie dans plusieurs cantons.

Non à une loi discriminatoire

Les femmes sont particulièrement touchées par les bas salaires. Les restaurants, les hôtels, les salons de coiffure, les blanchisseries et les boulangeries sont particulièrement touchés et emploient majoritairement des femmes. Si les salaires minimums sont affaiblis, c'est une attaque contre les salaires des femmes et contre l'égalité salariale !

Non au démantèlement de la protection des salaires et au dumping salarial.

Les salaires minimums sont importants pour empêcher les entreprises de pratiquer le dumping salarial. Si les salaires minimums sont contournés, les entreprises peuvent réduire les salaires ou octroyer des salaires en-dessous des minimaux des régimes sociaux. Cela a un impact sur tous les salaires et tire les salaires vers le bas !

Non à une décision antidémocratique et contraire à l'ordre juridique.

Les salaires minimums légaux ont été adoptés par le peuple ou des parlements souverains. On tente maintenant de purement et simplement contourner ces décisions démocratiques pour faire primer des contrats de droit privé sur des décisions démocratiques.

Jusqu'ici, six cantons et trois villes ont décidé d'introduire un salaire minimum. D'autres votations doivent avoir lieu et des projets d'initiative

Le salaire minimum, c'est quoi ?

Les salaires minimums légaux cantonaux et communaux sont une mesure de politique sociale visant à empêcher la pauvreté malgré un emploi. Ils sont donc fixés à un niveau suffisant pour garantir le minimum vital. Ils permettent d'éviter que la collectivité ne doive financer, via l'aide sociale, des employeurs qui ne versent pas des salaires qui suffisent pour vivre. **Les salaires minimums fixés par les CCT sont autre chose** : ils sont négociés entre les syndicats et les employeurs pour une branche spécifique et tiennent généralement compte du niveau de formation et des années d'activité professionnelle.

Qui veut la peau des salaires minimaux cantonaux ?

Certains milieux patronaux assument que des salarié-e-s à plein temps ne puissent vivre de leur travail. Ils estiment que l'aide sociale est là pour compenser les salaires trop bas avec nos impôts et ils combattent en même temps l'Etat social...

«Un salaire décent n'est pas la responsabilité des employeurs»

Roland A Müller Directeur de l'Union patronale